

## Bon à savoir :

### **Qu'est ce qu'un centre de santé ? (article L6323-1 du Code de la santé publique )**

Un centre de santé est une structure où exercent, de manière salariée, des professionnels de santé – médicaux, paramédicaux ou dentaires – au service d'une mission définie par un projet de santé, associant prévention, soins, accompagnement social et coordination.

À la différence d'autres formes d'organisation, les centres de santé ne relèvent pas du secteur libéral : ils sont créés et gérés par des personnes morales à but non lucratif (associations, mutuelles, municipalités, fondations, éventuellement des établissements de santé publics).

**Cette structuration porte un sens fort** : l'exercice groupé, multiprofessionnel, intégré avec le souci permanent de l'accessibilité tarifaire (tiers payant systématique, absence de dépassements d'honoraires) et d'un ancrage territorial.